



Code de conduite en matière d'acquisition de Swisscom

Edition 2022

swisscom

Sommaire

Editorial	3
Pourquoi un code de conduite en matière d'acquisition?	4
1 Qu'attendons-nous de nous-mêmes et de nos fournisseurs?	5
1.1 Réussite commune	5
1.2 Eviter les dépendances économiques	5
1.3 Sécurité et protection des données	5
1.4 Exigences formelles	5
1.5 Qu'attendons-nous de nos fournisseurs?	5
1.5.1 Gestion de la qualité	6
1.5.2 Sécurité et protection des données	6
1.5.3 Gestion de l'environnement	6
1.5.4 Ecologie des produits	7
1.5.5 Responsabilité sociale	7
2 Des achats responsables	8
2.1 Code de conduite en matière d'acquisition	8
2.1.1 Comportement personnel	8
2.1.2 Comportement à adopter dans le cadre du processus d'acquisition	8
2.2 Lutte anti-corruption	9
3 Processus d'achat et principes de base	9

Le code de conduite en matière d'acquisition de Swisscom et d'autres informations sur le thème des achats sont disponibles à l'adresse suivante: www.swisscom.ch/acquisition



En tant qu'entreprise suisse majeure, Swisscom a une responsabilité particulière envers la société et l'environnement. Les enjeux de l'avenir sont au cœur de notre réflexion. Les réflexions et actions durables guideront davantage nos décisions et notre quotidien professionnel, y compris en matière de collaboration avec nos fournisseurs.

Swisscom attache une grande importance à l'établissement d'un partenariat équitable et efficace avec ses fournisseurs. Dans cette optique, nous faisons activement participer nos fournisseurs, définissons ensemble les objectifs de développement et visons à améliorer en permanence les processus communs d'acquisition.

Pour nous, le développement durable commence au niveau de l'acquisition. C'est la raison pour laquelle nous avons entériné nos principes fondamentaux dans notre code de conduite en matière d'acquisition. Nous agissons dans le respect de l'homme, de la société et de l'environnement. Le présent code de conduite en matière d'acquisition a valeur d'engagement pour les différents secteurs d'acquisition de Swisscom. Il constitue, par ailleurs, la base contraignante pour les relations avec nos fournisseurs.

Il est essentiel d'établir une base contraignante dans les cas où nos fournisseurs traitent également des données pour le compte de Swisscom. Nos clients et collaborateurs, ainsi que d'autres personnes nous font confiance pour traiter leurs données conformément au droit et assurer leur protection totale. Pour mériter cette confiance, nous promouvons et entretenons une culture des données et de la sécurité au sein de Swisscom. Les fournisseurs qui traitent des données pour nous sont amenés à être de plus en plus impliqués. Il leur est demandé d'apporter leur contribution avec Swisscom.

Christoph Aeschlimann
CEO Swisscom SA

Pourquoi un code de conduite en matière d'acquisition?

L'innovation est le pivot de l'action de l'entreprise. Le développement continu fait avancer l'entreprise et fait partie de la culture de Swisscom. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, nous adapter en permanence aux nouvelles situations en présence et rechercher sans cesse de meilleures solutions pour nos clients sont les forces motrices de notre quotidien professionnel. Voilà pourquoi nous associons activement nos partenaires et nos fournisseurs à ces processus.

Il est particulièrement important que les partenaires et fournisseurs s'engagent eux aussi en matière de traitement des données. Les technologies numériques étant de plus en plus présentes et utilisées, la quantité de données traitées ainsi que leur traitement individuel ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, les conditions-cadres juridiques en matière de traitement des données se sont considérablement renforcées. Pour être fiables et durables, les activités d'une société exigent que les données de l'ensemble de la chaîne de création de valeur soient toujours traitées de manière conforme au droit, sécurisée et responsable.

C'est sur cette base que Swisscom définit les fondements économiques, écologiques et sociaux de ses activités. Ceux-ci ont un caractère obligatoire pour les collaborateurs et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent un standard comparable. Les lois en vigueur et les directives ou les spécificités propres à chaque pays sont respectées. En l'occurrence, ces réglementations peuvent être plus strictes, mais en aucun cas moins strictes que les directives consignées dans le code de conduite en matière d'acquisition de Swisscom. Objectivité, intégrité absolue et bon sens constituent la base relationnelle d'une collaboration réussie. Ce code de conduite constitue le fondement d'une coopération fiable avec nos fournisseurs et s'applique à l'échelle du groupe.

«Nous ne sommes pas seulement responsables de ce que nous faisons, mais aussi de ce que nous ne faisons pas.» Molière (1622–1673)

1 Qu'attendons-nous de nous-mêmes et de nos fournisseurs?

1.1 Réussite commune

Swisscom considère les fournisseurs comme des partenaires fiables et innovants, disposés à contribuer au succès mutuel sur le marché en créant de la valeur ajoutée et en faisant preuve d'engagement et de flexibilité. Il s'agit d'instaurer une relation de partenariat durable, empreinte d'ouverture et de transparence. Cet objectif est atteint par des procédures de sélection transparentes, des débriefings pour les soumissionnaires, des feed-back réguliers et un esprit de fair-play tout au long du processus d'acquisition. Swisscom recherche les meilleures conditions possibles en termes de prestation, de prix, de qualité et de capacité de livraison.

1.2 Eviter les dépendances économiques

Swisscom évite de dépendre de quelques entreprises seulement et s'assure un portefeuille optimisé de fournisseurs actifs dans le même segment de produits. Le fournisseur veille à ne pas être dépendant économiquement de Swisscom.

Swisscom conclut uniquement des contrats avec des personnes morales. Elle évite de le faire avec des entreprises unipersonnelles. Les relations contractuelles établies avec les toutes petites entreprises (de 2 à 5 personnes) doivent faire l'objet d'un contrôle scrupuleux afin d'en évaluer les risques.

1.3 Sécurité et protection des données

Swisscom et ses fournisseurs protègent à tout moment la confidentialité des informations et des données de Swisscom et de ses clients conformément aux lois applicables et aux accords conclus avec Swisscom. Les données et données personnelles ne sont utilisées et traitées que si cela s'avère nécessaire et dans le cadre autorisé. Les fournisseurs s'engagent également à soumettre les éventuels tiers aux mêmes obligations.

1.4 Exigences formelles

Les «Conditions générales de vente» (CGV Swisscom) et les modèles de contrat qui y sont rattachés constituent la base des opérations d'achat avec Swisscom.

1.5 Qu'attendons-nous de nos fournisseurs?

En accord avec ses valeurs d'entreprise et sa politique environnementale et sociale, Swisscom attend de ses fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis de la société et de l'environnement. Au cœur de cette approche se trouve l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, du fabricant à l'utilisateur, en passant par le fournisseur et jusqu'au responsable de l'élimination. En ce sens, Swisscom attend de ses fournisseurs le comportement suivant:

1.5.1 Gestion de la qualité

Le fournisseur veille à ce que les produits contractuels soient issus d'un système de gestion conforme à la norme ISO 9001. Il est chargé de s'assurer que toute la chaîne de création de valeur soit soumise à un système de gestion de la qualité (Quality Management System, QMS) approprié. Ceci implique aussi que le fournisseur assure l'identification des produits contractuels. En cas de défauts de qualité éventuels, on peut ainsi identifier quels produits, livraisons ou périodes de production sont concernés.

1.5.2 Sécurité et protection des données

Les fournisseurs qui répondent aux critères suivants sont prioritaires:

- Ils font état de l'importance de la sécurité (sécurité de l'information et sécurité physique) et de la protection des données qui se retrouve dans les valeurs, la vision et/ou la stratégie de l'entreprise. Les structures et ressources correspondantes sont présentes.
- Les certifications selon les normes internationales, telles que les normes ISO/CEI 27001 et rapports de certification du type ISAE 3402 sont, de préférence, présentes.
- Un système de gestion de la sécurité est présent et sa mise en œuvre, avérée.
- Les processus de travail et procédures utilisés pour garantir la sécurité et le respect de la protection des données (par exemple, processus, listes de contrôle, instructions de travail) sont présents.
- Des contrôles réguliers de la conformité aux lois et du respect des normes de sécurité standard du secteur sont réalisés.
- L'infrastructure de l'entreprise et les produits et services du fournisseur font l'objet de contrôles réguliers pour détecter les risques et failles de sécurité.
- Les collaborateurs sont régulièrement formés à la sécurité et à la protection des données.

1.5.3 Gestion de l'environnement

Nos fournisseurs utilisent de préférence un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 ou à l'EMAS. Si aucun système certifié n'est disponible, Swisscom attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent les mesures suivantes:

- Vérification régulière de la conformité à la législation en matière environnementale.
- Documentation des méthodes de travail et des processus traitant les aspects environnementaux (p. ex. processus, listes de contrôle, instructions de travail).
- Existence d'un programme environnemental dont la mise en œuvre peut être démontrée.
- Formation adéquate des collaborateurs dans les activités liées à l'environnement.
- Amélioration continue dans le domaine de l'environnement, contrôlée régulièrement par des audits internes ou externes.
- Prise en compte des critères non seulement commerciaux, mais aussi environnementaux dans la gestion des fournisseurs.
- Désignation d'une personne responsable de toutes les questions liées à l'environnement dans l'entreprise.

1.5.4 Ecologie des produits

L'incidence sur l'environnement des nouveaux produits doit être vérifiée dès la phase de conception conformément aux normes suisses ou internationales équivalentes qui s'appliquent. Dans le cas des produits et des processus de production existants, les risques écologiques éventuels sont évalués et des mesures correctives sont prises si nécessaire.

1.5.5 Responsabilité sociale

Priorité sera accordée aux fournisseurs capables de démontrer les engagements sociaux suivants:

- La conformité à la législation sociale est régulièrement contrôlée.
- La norme SA8000, éléments 1–8 (Child Labor, Forced Labor, Health and Safety, Freedom of Association and Right to Collective Bargaining, Discrimination, Discipline, Working Hours and Compensation) est respectée.
- Même les jeunes gens sans connaissances spécifiques sont formés et intégrés dans la vie professionnelle.
- Les collaborateurs ont la possibilité de choisir parmi différents modèles de temps de travail (p. ex. temps partiel, télétravail, travail à domicile).
- Les collaborateurs disposent d'un droit de discussion concernant leurs conditions de travail.
- En cas de licenciement individuel ou collectif, le plan social en vigueur dans la branche est appliqué.
- Le fournisseur dispose d'un système de contrôle de la conformité pour assurer le respect des lois, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et du droit des cartels.
- A l'occasion de l'évaluation, les fournisseurs sont aussi jugés en fonction de leur responsabilité sociale.

Le système d'évaluation des fournisseurs de Swisscom évalue les facteurs de coopération les plus importants. Une appréciation régulière des prestations globales dans le cadre de l'évaluation des fournisseurs posera les fondements d'un développement commun. La mise en œuvre d'accords écrits est aussi contrôlée par une audition sur place.

Afin d'évaluer le risque d'entreprise, Swisscom se réserve le droit d'auditer aussi des fournisseurs potentiels ainsi que leurs produits. Le résultat de l'évaluation est discuté avec les fournisseurs et influence la possible future collaboration.

2 Des achats responsables

2.1 Code de conduite en matière d'acquisition

Les collaborateurs assument la responsabilité de leurs actes et agissent dans le respect de la personne, de la société et de l'environnement. Ils agissent de manière intègre et respectent les lois et toutes les autres prescriptions internes et externes. Telles sont les conditions fondamentales du code de conduite de Swisscom, qui s'appliquent aussi à l'acquisition. Les collaborateurs de Swisscom veillent à ce que les principes et les valeurs fondamentales du code de conduite en matière d'acquisition de Swisscom servent de base à toute collaboration avec les fournisseurs.

2.1.1 Comportement personnel

- Nous nous comportons de façon professionnelle et nous laissons guider par le bon sens.
- Nous nous témoignons un respect mutuel et nous nous traitons en tout temps avec équité.
- Nous agissons en toute bonne foi et nous montrons ainsi dignes de la confiance qui nous est témoignée.
- Nous agissons dans le respect de l'environnement, de la sécurité et de conditions socialement acceptables.
- Nous récusons les pratiques commerciales douteuses et nous les divulguons en interne.
- Nous respectons les différences individuelles et culturelles.

2.1.2 Comportement à adopter dans le cadre du processus d'acquisition

- Nous garantissons un environnement de travail sans discrimination et sans harcèlement.
- Nous protégeons le savoir-faire et la propriété intellectuelle de l'entreprise.
- Nous respectons la loi sur les cartels (pas d'ententes sur les prix, de répartition de clients ou de marchés, etc.).
- Nous garantissons que les relations clients existantes, directes ou indirectes, ne donnent lieu à aucun traitement de faveur lors des acquisitions.
- Nous ne nous engageons pas dans des négociations doubles (affaires de réciprocité). Les affaires de réciprocité ne constituent pas un argument de négociation pour nous.
- Nous veillons à une concurrence équitable dans le processus d'acquisition.
- Nous veillons, à travers des déclarations claires et précises, à un échange d'informations transparent avec nos fournisseurs.
- Nous respectons les intérêts de nos fournisseurs.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent conformément aux «bonnes pratiques».
- Nous exigeons de nos fournisseurs le respect des lois en vigueur et des exigences de Swisscom en matière de sécurité et de protection des données. Et nous le faisons avec détermination.
- Nous exigeons de nos fournisseurs le respect des lois en vigueur et leur demandons d'assumer leur responsabilité sociale et écologique.
- Nous tirons activement parti de la capacité d'innovation de nos fournisseurs.
- Nous défendons sans cesse les intérêts de Swisscom.

2.2 Lutte anti-corruption

La directive de lutte contre la corruption de Swisscom présente un caractère obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe et auxiliaires mis à contribution. Les collaborateurs et auxiliaires de Swisscom ne sont donc pas autorisés à solliciter, à se faire promettre ou à accepter des cadeaux, des invitations ou tout autre avantage en leur faveur ou en faveur d'un tiers. L'acceptation d'avantages de faible importance et conformes aux usages sociaux, si elle respecte les seuils définis, est autorisée. L'acceptation d'invitations à des manifestations d'une valeur plus importante doit être autorisée par le supérieur compétent de Swisscom, en tenant compte des prescriptions de la directive de lutte contre la corruption.

3 Processus d'achat et principes de base

Séparation de pouvoirs et principe du double contrôle constituent le fondement des processus d'acquisition de Swisscom. Ouverts et transparents, ces processus prennent en compte la qualité, l'environnement et les aspects sociaux, la sécurité, la conformité légale ainsi que d'autres exigences. Lors de la conduite de nos activités d'acquisition, nous agissons de bonne foi tout en demeurant dignes de la confiance que nous témoignent nos partenaires.

Acquisition Swisscom:

swisscom.ch/acquisition

Vision, valeurs et stratégie de Swisscom:

swisscom.ch/strategie

Responsabilité de Swisscom:

swisscom.ch/responsabilite